



TORCY

VAL MAUBUEE
MARNE-LA-VALLEE

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JUIN 2015
AFFJUR/GLLF/MM**

C.M. 05.15.

Date de convocation : 19 juin 2015.
Date d'affichage : 19 juin 2015.
Compte-rendu succinct : 1^{er} juillet 2015.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 25
Votants : 35

L'an deux mille quinze, le vingt six juin, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - M. FROSSARD - M. BILLARD - MME EUDE (jusqu'à 21 h 25) - MME BOURETTE - M. AUMARD - MME IOSUB - MME SIMONOT - M. FOURNIER - M. BEKKOUCHE - M. GUILLOU - M. EUDE - MME MERLIN - M. BENELHABIB - MME SANE - MME SEGHIRI - M. MENDY - MME JANIAUD-VERGNAUD - MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. MOHAMED - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS.

ETAIENT REPRESENTES : MME VERTENEUILLE (POUVOIR M. EUDE) - MME CRISPIN (POUVOIR MME QUATREHOMME) - MME EUDE (POUVOIR M. FROSSARD à partir de 21 h 25) - M. VERMOT (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) - M. MORENCY (POUVOIR M. MOHAMED) - MME KLEIN-POUCHOL (POUVOIR M. GUILLOU) - M. RIHAN-CYPEL (POUVOIR M. MENDY) - MME DENIS (POUVOIR MME IOSUB) - MME MANDILE (POUVOIR MME SIMONOT) - M. BENARAB (POUVOIR MME GOMIS) - M. BRULIN (POUVOIR M. VIALADE).

SECRETAIRE : M. MENDY.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE
L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

15.05.016 - CESSIION DE VEHICULES.

15.05.017 - AVENANT AU BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET GSM SERVICES.

15.05.018 - RESILIATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PASSEE ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET MADEMOISELLE FATIMA BABY.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CABINET DU MAIRE

15.05.01. - ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION « MARNE ET CHANTEREINE » « MARNE LA VALLEE - VAL MAUBUEE » ET « BRIE FRANCILIENNE ».

Le Conseil Municipal, **à la majorité (7 voix contre, 2 abstentions)**, émet son accord sur le projet de périmètre d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion des Communautés d'Agglomération « Marne et Chantereine », « Marne la Vallée - Val Maubuée » et « Brie Francilienne ».

15.05.02. - MISE EN PLACE D'UN COMITE D'ETHIQUE DE LA VIDEOPROTECTION.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la création d'un Comité d'éthique de la vidéoprotection. Il désigne pour siéger au sein du Comité d'éthique de la vidéoprotection :

- M. Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy,
- M. Jacky FROSSARD pour le groupe Socialiste et Républicain,
- Mme Michèle QUATREHOMME pour le groupe Communiste,
- Mme Ghislaine MERLIN pour le groupe des Verts,
- M. Pierre-Emmanuel VIALADE pour le groupe d'Opposition,
- M. Emmanuel PROST représentant le monde associatif,
- M. Brice HANSEMANN personnalité qualifiée représentant le monde du droit,
- M. le Commandant ROGEZ représentant la Police Nationale,
- Mme Magali PORQUET responsable de la Police Municipale de Torcy.

Monsieur le Maire désigne parmi ses membres :

- M. Jacky FROSSARD Président du Comité d'éthique de la Vidéoprotection de la ville de Torcy.

DIRECTION GENERALE

15.05.03. - APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL MAUBUEE.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention-cadre du contrat de ville du Val Maubuée, couvrant la période 2015-2020. Il autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat et à solliciter des subventions permettant de mener des actions sur le territoire dans le cadre du contrat de ville.

15.05.04. - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet d'avenant n° 1, au contrat de délégation du service public de restauration scolaire et municipale conclu avec la société ELRES, dénommée Elicor Restauration Enseignement. Il autorise Monsieur le Maire à signer le dit avenant et tout acte subséquent.

POLE AFFAIRES JURIDIQUES – ADMINISTRATION ET AFFAIRES GENERALES

15.05.05. - RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE LA VALLEE-VAL MAUBUEE ET SES COMMUNES MEMBRES - AVIS DE LA COMMUNE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au rapport relatif aux mutualisations de services entre la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée Val Maubuée et ses communes membres.

15.05.06. - RAPPORT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES AU TITRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE CHAMPS SUR MARNE - AVIS DE LA COMMUNE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au rapport du 1^{er} juin 2015 de la Commission Locale de l'Evaluation des Transferts de Charges sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de l'école de musique de Champs sur Marne.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU CONTROLE DE GESTION

15.05.07. - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - MODIFICATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,50 et précise que ce coefficient s'appliquera à la taxe sur la consommation finale d'électricité due à compter du 1^{er} janvier 2016.

15.05.08. - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET LA COMMUNE DE LOGNES RELATIVE A LA FACTURATION DE LA RESTAURATION, DU CENTRE DE LOISIRS, DE L'ACCUEIL, DE L'ETUDE ET DE LA CLASSE DE DECOUVERTE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre la commune de Torcy et la commune de Lognes relative à la facturation de la restauration, du centre de loisirs, de l'accueil, de l'étude et de la classe de découverte, des enfants qui sont scolarisés hors de leur commune de résidence. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toute formalité nécessaire.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

15.05.09. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois, conformément au tableau ci-dessous.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - POSTES A TEMPS COMPLET			
GRADE	ANCIENNE SITUATION	MODIFICATION	NOUVELLE SITUATION
Ingénieur principal	2	+1	3
Ingénieur	3	-1	2
Technicien principal 1 ^{ère} cl	6	-1	5
Agent de Maîtrise	13	+1	14
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	14	-1	13
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	3	+1	4
Adjoint technique 1 ^{ère} cl	33	-1	32
Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	14	+1	15
Adjoint technique 2 ^{ème} cl	145	-5	140
Adjoint technique 1 ^{ère} cl	33	+5	38
ATSEM 1 ^{er} cl	25	-1	24
ATSEM principal 2 ^{ème} cl	5	+1	6
ATSEM principal 2 ^{ème} cl	6	-1	5
ATSEM principal 1 ^{ère} cl	1	+1	2
Adjoint d'animation 2 ^{ème} cl	35	-1	34
Adjoint d'animation 1 ^{ère} cl	7	+1	8
Animateur principal 2 ^{ème} cl	3	-1	2
Animateur principal 1 ^{ère} cl	4	+1	5
Brigadier	4	-1	3
Brigadier chef principal	1	+1	2
TOTAL	357	0	357

POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

CULTURE

15.05.10. - TARIFICATION DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2015/2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2015/2016, conformément au tableau ci-dessous,

SPECTACLES		MONTANTS			
Tarifs		Plein	Réduit (*)	Unique	Autres
Tarif A	Tête d'affiche	22 €	16 €		
	Ateliers et stages				10 €
	Tarif préférentiel (**)				5 €
Tarif B	Normal	13 €	9 €		
	Ateliers et stages				5 €
	Tarif préférentiel (**)				2 €
Tarif C	Jeune public et assimilés			4 €	
Tarif D	Spectacles co-réalisés avec « la Ferme du Buisson » Tarification appliquée conformément à la grille tarifaire de la Ferme du Buisson.	15 €	12 €	9 € (buisonnier et tarif professionnel). 4 € (tarif enfant – 12 ans) 6 € (Tarifs groupes scolaires). 2 € tarif sortir	
Tarif E	Tarification spéciale pour spectacle organisé en partenariat avec une association caritative (***)			15 € (adulte) 10 € (enfant – 12 ans)	

(*) Bénéficiaires : Jeunes –26 ans, Etudiants, Familles nombreuses, Demandeurs d'emploi, retraités, Groupe de + 5 adhérents d'association, Syndicat d'initiative. Appliquer le tarif réduit aux adhérents de certaines associations « partenaires » (qui représentent des relais identifiés au cours des réunions « relations publiques »), dès la première personne.

(**) Proposés, dans le cadre du travail de médiation et d'élargissement des publics, aux personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, à la condition qu'elles soient accompagnées et encadrées par un relais social partenaire (OMAC, centres de loisirs, MJC André Philip, Club Prévention, Relais jeunes, Secours Populaire ...).

(***) avec reversement à l'association du montant des recettes réalisées.

SPORT

15.05.11. - VOTE D'UNE SUBVENTION NOUVELLE A L'ASSOCIATION TELLE QUELLE POUR L'ANNEE 2015.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre), décide d'octroyer une nouvelle subvention de 150 € pour l'année 2015 à l'association TELLE QUELLE, afin de lui permettre notamment de payer son assurance annuelle pour continuer ses activités auprès de sa trentaine d'adhérentes.

POLE URBANISME - DEVELOPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

15.05.12. - ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE TORCY, A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'augmentation des tarifs journaliers du droit de place du marché public d'approvisionnement de la Ville de Torcy, à partir du 1^{er} septembre 2015 ainsi comme suit,

Commerçants abonnés	Tarifs applicables depuis le 01/09/2014	Tarifs applicables au 01/09/2015 + 10%
Droit de place pour une profondeur maximale de 2 mètres	Tarifs en € HT	Tarifs en € HT
Place couverte: le mètre linéaire de façade	5,37	5,90
Place formant encoignure ou passage: supplément	3,28	3,60
Droit de déchargement par véhicule ou remorque, à l'unité	2,83	3,11
Redevance d'animation par commerçant et par séance	1,52	1,52

Commerçants non abonnés	Tarifs applicables depuis le 01/10/2013	Tarifs applicables au 01/09/2015
Droit de place pour une profondeur maximale de 2 mètres	Tarifs en € HT	Tarifs en € HT
Place couverte: le mètre linéaire de façade	3,89	3,89
Place découverte: le mètre linéaire de façade	2,59	2,59
Place formant encoignure ou passage: supplément	2,04	2,04
Droit de déchargement par véhicule ou remorque, à l'unité	1,76	1,76
Redevance d'animation par commerçant et par séance	1,52	1,52

15.05.13. - CESSION DE LA LICENCE IV APPARTENANT A LA COMMUNE AU PROFIT DE LA SOCIETE « TORCY FD » SOUS L'ENSEIGNE « SPEED PARK » EXPLOITANTE DU BOWLING A BAY 1 LOISIRS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la cession de la licence IV à la société « Torcy FD » sous l'enseigne « Speed Park » exploitante du bowling au prix de 11 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

URBANISME

15.05.14. - PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE TORCY, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE-LA-VALLEE VAL MAUBUEE ET LA SOCIETE CFH EN VUE D'UNE CESSION FONCIERE SUR LES LOTS 1-2-5 DU SECTEUR 1 DU QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le protocole d'accord en vue d'une cession foncière sur les lots 1-2-5 du secteur 1 du quartier de l'Arche Guédon entre la Ville de Torcy, la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée Val Maubuée et la société CFH. Il autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

15.05.15. - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES DEMI VOIRIES DEMEUREES PRIVEES DE LA RUE DU JEU DE PAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce le transfert d'office dans le domaine public communal des demi-voiries demeurées privées de la rue du Jeu de Paume (parcelles BI 341, 343, 350, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 411). Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'acte de transfert et à sa publicité foncière.

15.05.16. - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES DEMI VOIRIES DEMEUREES PRIVEES DES RUES DE LA GARENNE, DU PETIT BOIS, DE LA MARNE, DE LA FAISANDERIE, DE BELLEVUE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce le transfert d'office dans le domaine public communal des demi-voiries demeurées privées des rues de la Garenne (parcelle BC 312), du Petit Bois (parcelles BC 308, 342, BI 348, 398), de la Marne (parcelles BI 346, 395), de la Faisanderie (parcelle BI 407) et de Bellevue (parcelles BI 349, 390, 392, 393, 394, 405). Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'acte de transfert et à sa publicité foncière.

15.05.17. - RETROCESSION EPAMARNE/COMMUNE DE TORCY DU PASSAGE GEORGES MELIES (PARTIE NORD) ET DU PASSAGE JACQUES TATI ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de délimitation daté d'avril 2015 concernant la rétrocession des passages Georges Méliès (partie nord) et Jacques Tati. Il accepte d'acquérir ces emprises foncières à l'euro symbolique et de les classer dans le domaine public communal (parcelles AN 49, 86, 91, 113, 114, 115, 116, 117, 156, 162 et 165). Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété EPAMARNE/Commune de Torcy.

15.05.18. - RETROCESSION ETAT/AFTRP A LA COMMUNE DE TORCY DE L'AVENUE SALVADOR ALLENDE (ENTRE AVENUE GEORGES BRASSENS ET COURS DES LACS) ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de délimitation daté d'avril 2015 concernant la rétrocession de la rue Salvador Allende entre l'avenue Georges Brassens et le cours des Lacs. Il accepte d'acquérir ces emprises foncières à l'euro symbolique et de les classer dans le domaine public communal (parcelles AF 110, AN 47, 87 et 149). Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété Etat/AFTRP à la Commune de Torcy.

15.05.19. - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES AI 160 ET AI 161.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la désaffectation des parcelles AI 160 et AI 161. Il décide le déclassement du domaine public communal des parcelles AI 160 et AI 161, et leur intégration dans le domaine privé communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES

15.05.20. - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE DEPLACEMENT DU SKATE PARC A TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de déplacement du skate parc à Torcy, dont le montant est estimé à 40 345,25 € HT. Il sollicite auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention d'un montant de 15 000 euros, au titre de la réserve parlementaire. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures le vingt six juin deux mille quinze.

Guillaume LE LAY-FELZINE,

Maire de Torcy.
